

PROGRAMME DE TRAVAIL 2016



UN CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIALISE

L'association ORIV (Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville) porte un centre de ressources, qui a « pour visée principale d'accompagner la qualification des acteurs du développement social et urbain, à commencer par les professionnels de la politique de la ville » par la mise à disposition de ressources et l'organisation de temps d'échanges.¹

Elle intervient simultanément dans trois domaines : l'intégration des immigrés, la prévention des discriminations (en particulier celles liées à l'origine réelle ou supposée des personnes) et l'égalité, ainsi que le développement social urbain, à travers, notamment, la mise en œuvre de la politique de la ville (visant à renforcer la cohésion sociale et urbaine). La particularité de l'action de l'ORIV se trouve notamment dans la complémentarité entre ces différents domaines, le croisement des réflexions, l'articulation entre pratiques et connaissances et la territorialisation des activités. L'action de l'association s'inscrit également dans une logique de prospective et d'anticipation, mais aussi d'interpellation en direction des pouvoirs publics. Elle vise ainsi une transformation des représentations et des pratiques, notamment dans le champ professionnel.

En 2016, l'activité de l'ORIV sera **déployée à l'échelle de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine**. Il s'agit dans le contexte de réforme territoriale de « continuer à inscrire l'action des Centres de Ressources en proximité avec les acteurs-trices de terrain et de couvrir l'ensemble du territoire national de manière exhaustive en optimisant les moyens. »²

L'ORIV s'inscrit également dans **des réseaux nationaux** : Réseau des centres de ressources politique de la ville, Réseau Ressources pour l'Egalité des Chances et l'Intégration (RECI). Ils permettent une mise en perspective, une confrontation des analyses et une mutualisation des ressources.



UNE STRUCTURE AU SERVICE DES ACTEURS ET ACTRICES

L'association ORIV s'adresse aux acteurs-trices (élu-e-s, services de l'Etat, professionnel-le-s des collectivités et acteurs-trices associatifs...) intervenant dans les domaines de travail qui sont les siens. Le centre de ressources tient compte « d'une part de l'évolution des politiques publiques et des transformations qu'elles induisent, et d'autre part des réalités territoriales, c'est-à-dire des besoins identifiés sur le terrain et des systèmes d'acteurs locaux »¹. Il favorise le décloisonnement des cultures professionnelles et les rencontres entre intervenant-e-s dans la mesure où ils constituent une réponse à la complexité des problématiques rencontrées sur les territoires et/ou auprès des populations. Les activités du centre de ressources visent à :

- « contribuer à l'animation technique des réseaux de professionnel-le-s par le partage d'information, coélaboration d'outils, diffusion de pratiques, mise en réseau...,
- accompagner la montée en compétences des acteurs-trices locaux par l'organisation de cycle de qualification, de temps formatifs...,
- capitaliser et diffuser par un travail de veille, de mise en commun des connaissances, de formalisation des enjeux et/ou contenus... » ¹.



DES MOYENS AU SERVICE DE L'ACTION

Pour mener ces démarches, l'ORIV bénéficie de soutiens financiers émanant de l'État, de collectivités ainsi que de ressources propres issues de prestations et des cotisations des adhérents de l'association. La mise en œuvre de ce programme est assurée par une équipe de huit salariées, en lien avec les administrateurs de l'association. Certaines actions bénéficient également d'un partenariat avec le Carrefour des Pays Lorrains.

¹ Cadre de référence national Etat – Centre de Ressources, 2016, Commissariat Général à l'Egalité des Territoires.

² Cf. extrait du cadre de référence, page 6



UNE FONCTION RESSOURCES TRANSVERSALE ET MUTUALISEE

Agir au plus près des intervenant-e-s et de leurs attentes suppose de disposer de connaissances adaptées, qui sont mobilisées à travers la **fonction ressources**. Elle constitue le **support des interventions de l'ORIV**. Par ce biais, l'association apporte des ressources pertinentes, c'est-à-dire actualisées, claires, contextualisées et appropriables.

La fonction ressources est transversale à l'ensemble des activités et thématiques de l'ORIV et se traduit par :

- Gestion d'un centre de documentation (ouvrages, périodiques, rapports...), ouvert à toutes et à tous (sur rdv).
- Réalisation d'une veille informative sur l'actualité nationale.
- Mise à disposition de ressources par le biais d'un site internet (www.oriv-alsace.org).
- Publication d'un bulletin mensuel d'information « Actualités sur l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville ».
- Production d'outils, de notes, d'analyses statistiques, etc., pour répondre aux attentes des intervenant-e-s et capitaliser et valoriser les travaux menés par l'ORIV.
- Participation à différents réseaux nationaux, via notamment l'alimentation de deux panoramas de la presse : l'un sur l'actualité de la politique de la ville (www.scoop.it/t/actu-politiquedelaville) et l'autre sur l'intégration, l'immigration, la lutte contre les discriminations (www.scoop.it/t/immigration-integration-lutte-contre-les-discriminations).
- Recensement de ressources, rédaction de notes d'analyses pour alimenter le Portail européen sur l'intégration, outil crée à l'initiative de la Commission européenne (https://ec.europa.eu/migrant-integration/home?lang=fr).



DES AXES D'INTERVENTION ET DES PRINCIPES TRANSVERSAUX

Au-delà de la fonction ressources, les actions menées relèvent d'enjeux définis annuellement (six en 2016 déclinés dans les paragraphes suivants), à partir des observations faites sur le terrain, des attentes exprimées par les acteurs-trices, des réflexions engagées et des préoccupations portées par les administrateurs-trices. Ils sont également articulés aux orientations des politiques publiques, locales et nationales, relevant des thématiques d'intervention de l'association.

Leur déclinaison en actions varie selon le système d'acteurs et les situations locales, mais l'association a souhaité qu'elles soient guidées par les **modalités d'interventions suivantes** :

- → Promouvoir des formes de travail collectif renouvelées (en lien avec d'autres acteurs associatifs), contribuer au renforcement des démarches collectives, favoriser les rencontres entre acteurs-trices issus de cultures professionnelles différentes en décloisonnant les approches, assurer leur mise en réseau.
- → Favoriser les logiques de mobilisation des acteurs-trices locaux (y compris les habitant-e-s), en suscitant et/ou en venant en appui de démarches visant à permettre l'expression des intervenant-e-s, la prise en compte de leurs paroles.
- (Re)-Penser l'intervention sur les territoires et auprès des publics en apportant des ressources, en renforçant les capacités d'analyse et d'observation, en se positionnant dans une logique de valorisation des potentialités locales.
- Renforcer les actions visant à travailler collectivement sur les pratiques professionnelles (en lien avec les intervenant-e-s sociaux et éducatifs en particulier)

Au-delà, l'association souhaite que son action s'articule autour de trois enjeux :

- Plus que jamais la question des inégalités est au centre des problématiques qui secouent la société. Il parait donc primordial d'œuvrer en faveur de l'égalité, mais aussi de la reconnaissance des singularités.
- Pour faire société, il parait important d'aborder ces enjeux en lien avec une citoyenneté active en favorisant la participation, l'expression de tous et de toutes et plus largement le débat démocratique, mais aussi en assurant un accès et une reconnaissance des droits.
- A travers cette citoyenneté, il s'agit de construire du « commun ». Dans cette perspective, il est nécessaire de disposer de cadres permettant de faire société, la laïcité (expression de la liberté de croire ou de ne pas croire dans une société pacifiée) constitue l'un de ces éléments.



DEPLOYER L'ACTIVITE DE L'ORIV A L'ECHELLE ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

L'ORIV intervient en Alsace depuis sa création. Il a élargi son activité à la Lorraine à compter de 2010 en partenariat avec le Carrefour des Pays Lorrains (acteur associatif intervenant en Lorraine dans le champ du développement territorial). Avec la réforme territoriale, elle déploie son action à la nouvelle région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine (ACAL) sachant que la Champagne-Ardenne ne bénéficiait pas précédemment de centre de ressources politique de la ville.

- → Dans un souci de cohérence d'intervention, l'ORIV pilote dorénavant le centre de ressources politique de la ville, intégration, discriminations à l'échelle de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine. Le défi est d'allier une action de proximité mais aussi à l'échelle de la région, tout en préservant les acquis des interventions antérieures.
- Développer des partenariats sur l'ensemble du territoire (10 départements) afin d'apporter des réponses adaptées aux problématiques rencontrées par les différents intervenant-e-s
 - Production de connaissance à l'échelle de ce territoire.
 - Aller au-devant des acteurs-trices dans leur diversité pour connaître et tenir compte de l'existant.
- Repenser les modes d'actions et d'intervention pour répondre aux enjeux identifiés
- Renforcer la lisibilité des activités de l'ORIV à l'échelle ACAL
 - Développement d'une stratégie de communication permettant d'adapter ses outils, le site Internet, etc... à l'échelle d'intervention de la région.
- Mettre en place la plateforme EST (Egalité et Solidarité entre les Territoires) à l'échelle de la région [plateforme mutualisée entre le Carrefour des Pays Lorrains et l'ORIV]
 - Proposition aux acteurs-trices des territoires des services et des contenus via un « pôle d'expertise » au service des politiques territoriales (quartiers prioritaires, grandes agglomérations, métropoles, espaces périurbains, petites villes et campagnes), dans une logique de développement (local, économique...) et de solidarité.

APPUYER LES ACTEURS-TRICES POUR UNE INTERVENTION OPTIMISEE SUR LES TERRITOIRES URBAINS LES PLUS FRAGILES

Par son action en faveur des quartiers relevant de la politique de la ville, l'ORIV promeut une action territorialisée visant à rétablir l'égalité entre les territoires et la cohésion sociale et territoriale. L'association considère ces territoires tout à la fois comme des territoires d'avenir, notamment en raison de la forte présence de jeunes, et des territoires en devenir, puisqu'ils concentrent des difficultés qui constituent des défis pour la société dans son ensemble.

→ Dans cette perspective, l'action de l'ORIV vise à permettre une meilleure appréhension de ces quartiers qui sont souvent perçus de manière simplificatrice et stéréotypée; soutenir et accompagner les acteurs y intervenant en mettant à disposition des ressources documentaires, méthodologiques ou humaines; favoriser la mise en réseau et les échanges entre acteurs dans un souci de décloisonnement des actions et de construction partagée...

→ Mettre à disposition des ressources mobilisables pour l'action

- Production de notes et valorisation d'expériences afin d'outiller les acteurs-trices locaux.
- Organisation de temps d'échanges à différentes échelles territoriales et en direction de différents types de professionnel-le-s, sur la base de l'actualité ou d'un thème (observation et évaluation, habitat et le cadre de vie..).
- Repenser les cadres d'intervention au service des territoires et des habitant-e-s
 - Mise en place de cycles de qualification visant à favoriser la prise en compte par les professionnel-le-s et acteurstrices locaux de ces enjeux, en lien avec la mise en œuvre des contrats de ville.
 - Accompagnement d'équipes pour une intervention optimisée dans le cadre des contrats de ville, notamment autour d'enjeux clés : solidarité entre les territoires, développement économique et emploi, mobilisation du droit commun.

PERMETTRE LA PRISE EN COMPTE ET LA RECONNAISSANCE DES HABITANT-E-S

Les démarches basées sur la mobilisation des habitant-e-s permettent de renouveler l'action publique. A ce titre l'ORIV accompagne la reconnaissance de ces processus participatifs, qu'ils soient menés dans le cadre d'instances souhaitées par les institutions ou par des structures associatives ou des regroupements d'acteurs locaux, d'habitants qui en font leur cœur de projet.

✓ Il s'agit pour l'ORIV de soutenir le développement de ces modes d'intervention, de comprendre les enjeux qui les sous-tendent ou qui les fragilisent et de porter à connaissance les conditions de leur mise en œuvre.

→ Favoriser une prise en compte optimisée des démarches participatives

- Mise à disposition de réflexions et travaux menés sur la participation des habitant-e-s.
- Capitalisation des enseignements sur les enjeux participatifs (notamment la mise en œuvre et le fonctionnement des conseils citoyens) et mise en réseau des animateurs des conseils citoyens.
- Organisation et/ou participation à des temps d'échanges permettant la confrontation des pratiques et une prise en compte des enjeux de participation.

→ Appuyer les acteurs-trices locaux notamment par la promotion de pratiques et d'expériences innovantes

 Accompagnement de démarches innovantes menées sur les territoires impliquant professionnel-le-s et habitant-e-s dans une logique de développement endogène, de « pouvoir d'agir » et de « vivre ensemble ».

APPUYER LES ACTEURS-TRICES POUR AGIR EN FAVEUR DE L'EGALITE DES DROITS

Agir en faveur de l'égalité des droits constitue une condition pour une réelle intégration sociale et, plus largement, pour assurer la cohésion sociale. C'est, à la fois, interroger les processus permettant à une personne ou à un groupe de trouver sa place dans la société dans une logique d'interaction et d'interdépendance et agir sur les obstacles à l'égalité des droits et à l'égalité de traitement dans la mise en œuvre de ces droits.

✓ Il s'agit, pour l'ORIV, d'appuyer les acteurs et les actrices impliqué-e-s dans la mise en œuvre d'actions ou des politiques publiques d'intégration et de prévention des discriminations par des apports méthodologiques et documentaires, la diffusion de connaissances, la conception d'outils, la valorisation d'expériences, la participation active à des réseaux (internationaux, nationaux et locaux).

→ Comprendre les processus à l'œuvre en matière d'intégration sociale et de production des inégalités

- Production d'éléments de connaissance statistique sur les populations étrangères et immigrées.
- Participation à des travaux à visée comparative (à l'échelle de la région ou dans une logique transfrontalière).
- Réalisation d'étude(s) permettant de comprendre les mécanismes à l'œuvre.

→ Outiller les acteurs et les actrices par la promotion d'expériences et des formes de travail collaboratives

- Réalisation de fiches ressources sur les thématiques liées à l'intégration.
- Valorisation d'expériences autour des pratiques d'intégration.
- Mise en place d'espaces de travail et élaboration de supports permettant de traiter collectivement des sujets

➡ Réaffirmer le principe d'égalité dans l'action publique comme cadre ou support d'intervention

- Accompagnement de collectivités engagées dans des démarches locales de prévention des discriminations
- Soutien aux acteurs dans une logique d'approche intégrée de l'égalité dans le cadre des contrats de ville



PROMOUVOIR UNE CULTURE DE LA NON-DISCRIMINATION DANS LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Les discriminations sont une atteinte au principe d'égalité et relèvent de processus protéiformes. Aborder cette question, quel que soit le domaine concerné, renvoie à des questions difficiles et sensibles sur le plan conceptuel, social, professionnel et personnel.

✓ Il s'agit pour l'ORIV de s'inscrire dans une logique de co-construction avec les professionnel-le-s afin de cerner les actes et les processus discriminatoires et de promouvoir une "approche intégrée" de la prévention des discriminations. La réflexion s'appuie sur les situations vécues par les professionnel-le-s pour s'ancrer dans les pratiques, mettre en évidence les risques discriminatoires et permettre une transformation effective de ces dernières.

Identifier les discriminations à l'œuvre, en particulier systémiques, et permettre leur prise en compte par les professionnel-le-s et acteurs-trices locaux

 Accompagnement de réflexions et de démarches inter-acteurs-trices visant à agir sur les discriminations via les pratiques professionnelles (dans le domaine de la santé et de la petite enfance).

→ Capitaliser et diffuser les enseignements issus de ces démarches

- Production d'écrits (dossiers ressources, notes...) visant à identifier les enjeux liés aux discriminations, les modes d'intervention et les leviers d'action mobilisables.
- Organisation de temps d'échanges pour diffuser les enseignements issus des groupes de travail et promouvoir des actions de prévention des discriminations.



OUTILLER LES ACTEURS-TRICES SUR LES ENJEUX DE LAÏCITE ET DE CITOYENNETE

Il s'agit de donner des éléments permettant aux acteurs-trices d'agir pour renforcer le « vouloir » vivre ensemble dans un contexte de peurs, de méfiance et de tensions entre les personnes mais aussi de questionnements et d'interrogations par rapport aux pratiques professionnelles.

Cette approche amène l'ORIV à mettre en œuvre des actions privilégiant un travail inter-acteurs sur sites afin de comprendre les différents processus en jeu (construction et assignation identitaire, rejets et replis...).

→ Comprendre les mécanismes et processus à l'œuvre

- Production et apports d'éléments de compréhension et visant à favoriser l'action.
- Organisation de temps d'échanges et/ou interventions dans ces domaines.

→ Accompagner les acteurs-trices dans leurs pratiques

- Accompagnement de collectivités et/ou d'intervenant-e-s dans leurs actions et réflexions.
- Mise en œuvre de formation, de recherche-action visant à travailler sur les processus de construction identitaire, les principes de laïcité, les enjeux de mixité...